



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-07-39

**OBJET : RATIFICATION DES COMPTES PAYÉ
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MAI 2022**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, a déposé la liste des comptes payés pour chacune des périodes mensuelles allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la ville de Schefferville* (1990, chapitre 43) :

Approuve les listes de comptes payés pour les mois d'avril 2022 et de mai 2022.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Québec le 25 juillet 2022

Jean Dionne, administrateur